

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 9 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 27/01/2022
- 2) Petites villes de demain (PVD) : présentation du dispositif et mise en place d'un groupe de travail
- 3) Budget principal
 - approbation du compte de gestion 2021
 - approbation du compte administratif 2021
 - affectation du résultat de fonctionnement 2021 dans le BP 2022
- 4) Budget annexe *Condé Espace*
 - approbation du compte de gestion 2021
 - approbation du compte administratif 2021
 - affectation du résultat de fonctionnement 2021 dans le BP 2022
- 5) Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)*
 - approbation du compte de gestion 2021
 - approbation du compte administratif 2021
- 6) Budget annexe *Panneaux photovoltaïques*
 - approbation du compte de gestion 2021
 - approbation du compte administratif 2021
 - affectation du résultat de fonctionnement 2021 dans le BP 2022
- 7) Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2022
- 8) Actualisation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2021-2026
- 9) DETR 2022 - dossiers de subvention
- 10) Réaménagement de la rue de la Planquette - approbation du marché de travaux

- 11) Foncier - cession d'un chemin désaffecté cadastré YA 28 (Pont de la Roque) à Sébastien LOUISE
- 12) Foncier - cession d'une portion de la parcelle AB 572 (3 rue de la République) à Manche Habitat
- 13) Solidarité avec l'Ukraine - bilan des actions et versement d'une aide financière
- 14) Tour de la Manche 2022 - contre-la-montre le 21/05/2022 à Condé-sur-Vire
- 15) Constitution de la commission extra-communale du marché hebdomadaire
- 16) Décisions du Maire par délégation
- 17) Communications de la municipalité
- 18) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Pierrette POUSSET est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/01/2022

Mme Martine SAVARY fait observer qu'il y a une petite erreur de retranscription de son intervention sur l'état d'avancement des travaux du bourg de Troisgots. Les travaux d'eaux pluviales ne sont pas faits sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Lô Agglo comme l'indique le PV, mais bien de la commune.

Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité sous réserve de la modification susvisée.

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Petites villes de demain (PVD) : présentation du dispositif et mise en place d'un groupe de travail

Rapporteur : Clémentine MIQUELOT (chargée de mission PVD) et Julia LEFORESTIER-... (...)

Intervenante : Clémentine MIQUELOT (chargée de mission PVD)

02.14.16.01.01 / 07.65.16.84.05 / clementine.miquelot@saint-lo-agglo.fr

La commune de Condé-sur-Vire a adhéré l'année dernière au **programme « Petites Villes de Demain » (PVD)** au même titre que Torigny-les-Villes et Marigny-le-Lozon.

Ce dispositif vise à donner aux bourgs ruraux les moyens de concrétiser leurs projets de **revitalisation** afin de redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement. Le programme s'échelonne sur plusieurs années, jusqu'en 2026. Pour faire face à la crise sanitaire et économique actuelle, l'Etat a engagé en 2020 un Plan de relance de 100 milliards €. Les territoires labellisés « Petites Villes de Demain » pourront bénéficier de ces crédits pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du Plan que sont **l'écologie, la compétitivité et la cohésion**.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune doit élaborer un **Projet de territoire** d'ici la fin 2022. Outre un diagnostic, ce document stratégique devra comprendre les **grandes orientations de développement de la commune pour les 15 prochaines années** et aussi un

plan d'actions pluriannuel. La commune souhaite associer les **forces vives du territoire** pour conduire cette étude fondamentale.

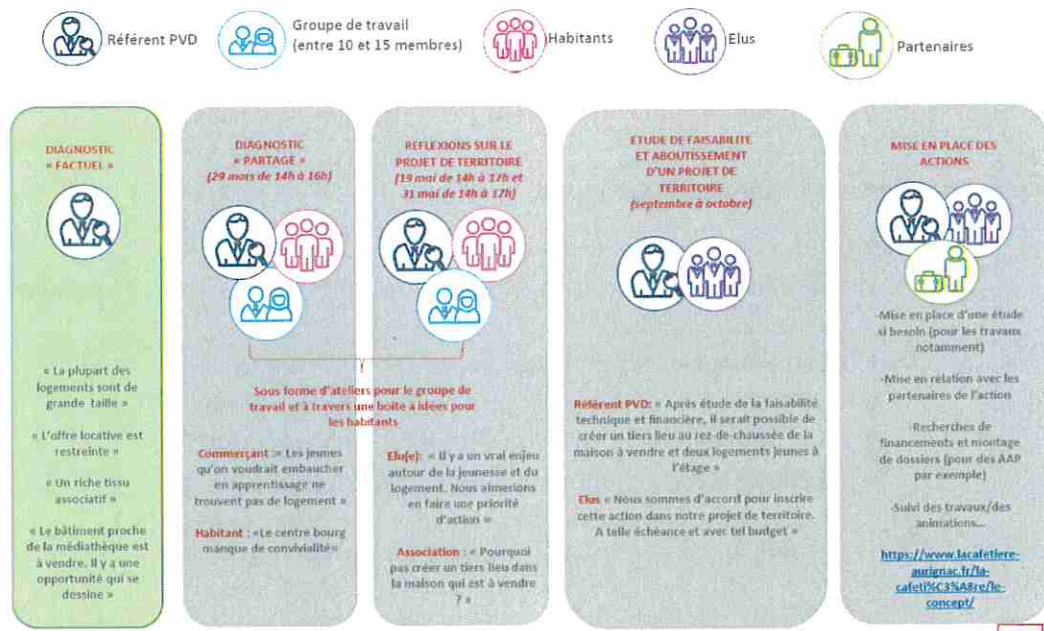
Pour ce faire, il est proposé d'instaurer un **groupe de travail**, composé de dirigeants associatifs, de responsables d'établissements, d'habitants et d'élus.

Exposé de Clémentine MIQUELOT :

- Calendrier :
 - ✓ Candidature conjointe des 3 communes de Marigny, Torigny et Condé-sur-Vire : 20/11/2020
 - ✓ Labellisation des 3 communes : 18/12/2020
 - ✓ Recrutement de Clémentine Miquelot : septembre 2021
 - ✓ Signature de la convention d'adhésion : juillet 2021
 - ✓ Réalisation du diagnostic territorial : octobre 2021
 - ✓ Elaboration du projet de territoire : printemps-été 2022
 - ✓ Validation par le conseil municipal : octobre-novembre 2022
- Méthodologie de diagnostic : recours à la technique AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces) et à des diagrammes comparatifs entre les 3 communes
- Thématiques privilégiées : habitat, développement économique, espaces publics, mobilités, accès aux services
- ORT : L'un des objectifs de la démarche PVD est d'aboutir à la définition du périmètre ORT (opération de revitalisation de territoire). Ci-dessous ébauche de périmètre (contour blanc) :



- Méthode d'élaboration du projet de territoire :



L'exposé appelle les interrogations et commentaires suivants :

- M. Alain EUDES souhaite avoir des précisions sur le planning de mise en œuvre du programme PVD. Il est répondu que le dispositif, qui se veut pluriannuel, s'étalera officiellement jusqu'en 2026 avec la garantie de cofinancements publics (notamment ceux issus du CPER 2021-2027 de la Région), tout en contenant des actions pouvant aller au-delà de cette échéance.
- M. Alain LENESLEY demande sur quels critères ont été choisis les membres du groupe de travail. M. le Maire répond que le mode de désignation s'est appuyé sur les critères de disponibilité et de représentation géographique du territoire. M. Alain LENESLEY précise qu'il serait éventuellement intéressé pour l'intégrer.
- Dates des réunions prévisionnelles :
 - Mardi 29 mars 2022 (14h-16h)
 - Jeudi 19 mai 2022 (14h-17h)
 - Mardi 31 mai 2022 (14h-17h)
 - Jeudi 22 septembre 2022 (14h-17h)
- M. Cyril PANIEL s'interroge sur les interactions entre ce groupe de travail et les commissions municipales déjà en place, et le risque de confusion qui pourrait survenir entre ces différentes instances. M. le Maire précise que les commissions sont instituées pour la durée du mandat, alors que le groupe de travail ne l'est que pour les besoins du dispositif PVD. Des échanges et synergies seront bien-sûr souhaités entre ces instances de concertation.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Créer un groupe de travail « Petites villes de demain », qui sera chargé en priorité de travailler sur l'élaboration du projet de territoire de la commune ;**
- **Dire que le groupe de travail sera composé de 16 membres :**
 - **Cyril Paniel (président de l'OCVA)**

- Représentant.e de la Dynamique commerciale et artisanale
- Représentant.e du comité inter-entreprises de Savencia
- Hervé Foucher (conseil d'administration local du Crédit Agricole)
- Samuel Lecomte (représentant du monde agricole)
- Représentant.e du monde du sport
- Pierre Asselin (directeur de Bien Vivre Ensemble)
- Sophie Julienne (directrice du CCAS)
- Mireille Beaujolais (directrice de l'école élémentaire)
- Patrick Girault (habitant)
- Emmanuel Jamard (élu référent)
- Martine Savary (élue)
- Catherine Coquelin (élue)
- Vivek Singh (élu)
- Alain Lenesley (élu)
- David Deshayes (membre du Conseil de développement CODEV de Saint-Lô Agglo)

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- Budget principal

Rapporteur : Emmanuel JAMARD (Maire-adjoint aux finances)

Présentation simplifiée des résultats : comparaison avec le CA 2020

a) Charges courantes :

- **Charges à caractère général (chap. 011) + 6%**
 - carburant (art. 60622) + 72%
 - fourniture de petit équipement (art. 60632) + 33%
 - hausses liées à l'activité des services techniques en forte augmentation depuis l'arrivée du nouveau DST. De nombreux chantiers sont menés en régie par les agents techniques.
- **Dépenses de personnel (chap. 012) + 1%**

b) Recettes courantes :

- **Redevances périscolaires (art. 7067) + 27%**
 - hausse découlant de l'assouplissement du protocole sanitaire pendant l'année scolaire
- **Revenus des immeubles (art. 752) + 52%**
 - Le remboursement du prêt La Mautelière par le budget annexe (65 000 €/an) est dorénavant imputé à cet article à la demande de la trésorerie qui interprète cette recette comme un loyer plus que comme un produit financier.
- **DGF : elle se stabilise en enregistrant une légère hausse (+ 1 %) grâce à la bonne tenue de la DSR (dotation de solidarité rurale). Comparé à d'autres communes telles que Torigny-les-Villes, Condé perçoit moins de DGF par habitant.**

Epargne brute (CAF) : 814 883 € (+ 2%)

Epargne nette (CAF nette) : 535 155 € (+ 0,47%)

Déficit d'investissement : 831 569 € (+ 37%)

Résultat de l'exercice : -296 413 € (= diminution du fonds de roulement)

Fonds de roulement final (au 31/12/2021) : 1 558 729 € (- 16%)

L'exposé appelle la question suivante :

- Mme Esther BEUVE demande pourquoi le montant des subventions aux associations a baissé (30 354 € en 2021, 37 830 € en 2020, 49 146 € en 2019). Il est répondu que les associations ont demandé moins d'aide en raison de la baisse d'activité consécutive à la crise sanitaire.

3-1 Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion du Trésorier, notamment l'état II-1 et l'état II-2, ne présente aucune discordance avec les résultats figurant au compte administratif du Maire.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le compte de gestion 2021 du Trésorier relatif au budget principal.**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Previsions budgétaires totales (a)	4 138 791,98	4 927 555,98	9 066 347,96
Titres de recettes émis (b)	1 941 306,46	3 710 975,37	5 652 281,83
Réductions de titres (c)		16 458,32	16 458,32
Recettes nettes (d = b - c)	1 941 306,46	3 694 517,05	5 635 823,51
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 138 791,98	4 927 555,98	9 066 347,96
Mandats émis (f)	1 738 279,91	3 005 985,23	4 744 265,14
Annulations de mandats (g)		1 874,89	1 874,89
Dépenses nettes (h = f - g)	1 738 279,91	3 004 110,34	4 742 390,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	203 026,55	690 406,71	893 433,26
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-670 951,66		203 026,55		-467 925,11
Fonctionnement	2 526 093,56	1 189 846,66	690 406,71		2 026 653,61
TOTAL I	1 855 141,90	1 189 846,66	893 433,26		1 558 728,50

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3-2 Approbation du compte administratif 2021

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, décide de :

- Voter le compte administratif 2021 du budget principal comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes.....	3 694 517,05
Dépenses.....	3 004 110,34
Résultat d'exercice 2021.....	690 406,71
Solde reporté 2020.....	1 336 246,90
Résultat de clôture 2021.....	2 026 653,61

Section d'investissement

Recettes.....	1 941 306,46
Dépenses.....	1 738 279,91
Résultat d'exercice 2021.....	203 026,55
Solde antérieur 2020.....	- 670 951,66
Résultat de clôture 2021.....	- 467 925,11

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

*Le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote
(article L. 2121-14 CGCT)*

3-3 Affectation du résultat de fonctionnement 2021 dans le BP 2022

Le Conseil municipal décide de :

- Voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 dans le budget 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021		
Résultat de l'exercice 2021	690 406,71 €	A
Résultat 2020 incorporé	1 336 246,90 €	B
Résultat à affecter	2 026 653,61 €	C = A + B
Solde d'investissement 2021	- 467 925,11 €	D
RAR 2021	477 685,00 €	E
Besoin de financement en investissement	945 610,11 €	F = E - D
Affectation du résultat		
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	945 610,11 €	G = F
- Report en fonctionnement R 002	1 081 043,50 €	H = C - F

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Budget annexe *Condé Espace*

Rapporteur : Emmanuel JAMARD (Maire-adjoint aux finances)

L'année dernière, la commune misait sur une reprise des activités évènementielles et avait en conséquence des recettes locatives à hauteur de 40 000 € au BP 2021. Malheureusement, en raison du durcissement du protocole sanitaire, la commune n'a encaissé que 16 000 € environ de redevances. D'où, le déficit de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, d'un montant conséquent de 32 748 €.

Il est à noter que les 2 régisseurs de Condé Espace, bien qu'affectés en partie aux services techniques, continuent d'être imputés au budget annexe de Condé Espace. Cela relativise l'importance du déficit d'exercice.

L'exposé de M. Emmanuel JAMARD appelle la question suivante :

- M. Vivek SINGH s'étonne qu'il y ait une telle augmentation des dépenses de petit équipement (4 338 € en 2021 contre 2 307 € en 2020). M. Éric CAUVIN répond que les agents ont profité de l'absence de location pour mener des chantiers à la salle : rénovation de la salle de réunion, restructuration du local technique, fabrication de chariots pour projecteurs...

4-1 Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion du Trésorier, notamment l'état II-1 et l'état II-2, ne présente aucune discordance avec les résultats figurant au compte administratif du Maire.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le compte de gestion 2021 du Trésorier relatif au budget annexe *Condé Espace*.**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	22 399,00	128 907,00	151 306,00
Titres de recettes émis (b)	12 351,57	86 100,41	98 451,98
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	12 351,57	86 100,41	98 451,98
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 399,00	128 907,00	151 306,00
Mandats émis (f)	7 572,98	119 238,14	126 811,12
Annulations de mandats (g)		389,71	389,71
Dépenses nettes (h = f - g)	7 572,98	118 848,43	126 421,41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 778,59		
(h - d) Déficit		32 748,02	27 969,43

CONDE ESPACE CONDE-SUR-VIRE				
Investissement	10 047,49		4 778,59	14 826,08
Fonctionnement	19 635,40		-32 748,02	-13 112,62
Sous-Total	29 682,89		-27 969,43	1 713,46

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4-2 Approbation du compte administratif 2021

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, décide de :

- Voter le compte administratif 2021 du budget annexe comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes.....	86 100,41
Dépenses.....	118 848,43
Résultat d'exercice 2021.....	- 32 748,02
Solde reporté 2020.....	19 635,40
Résultat de clôture 2021.....	-13 112,62

Section d'investissement

Recettes.....	12 351,57
Dépenses.....	7 572,98
Résultat d'exercice 2021.....	4 778,59
Solde antérieur 2020.....	10 047,49
Résultat de clôture 2021.....	14 826,08

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

*Le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote
(article L. 2121-14 CGCT)*

4-3 Affectation du résultat de fonctionnement 2021 dans le BP 2022

Le Conseil municipal décide de :

- Voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 dans le budget 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021		
Résultat de l'exercice 2021	- 32 748,02 €	A
Résultat 2020 incorporé	19 635,40 €	B
Résultat à affecter	- 13 112,62 €	C = A + B
Solde d'investissement 2021		
Solde d'investissement 2021	14 826,08 €	D
RAR 2021	- €	E
Besoin de financement en investissement	- €	F = E - D
Affectation du résultat		
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	- €	G = F
- Report en fonctionnement D 002	- 13 112,62 €	H = C - F

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)*

Rapporteur : Emmanuel JAMARD (Maire-adjoint aux finances)

5-1 Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion du Trésorier, notamment l'état II-1 et l'état II-2, ne présente aucune discordance avec les résultats figurant au compte administratif du Maire.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le compte de gestion 2021 du Trésorier relatif au budget annexe Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie).**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	162 396,00	528 750,00	691 146,00
Titres de recettes émis (b)	91 127,88	312 763,33	403 891,21
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	91 127,88	312 763,33	403 891,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	162 396,00	341 133,00	503 529,00
Mandats émis (f)	87 121,35	97 108,76	184 230,11
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	87 121,35	97 108,76	184 230,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 006,53	215 654,57	219 661,10
(h - d) Déficit			

LOT MESNIL GRIMAUT CONDE-SUR-				
Investissement	71 267,58		4 006,53	75 274,11
Fonctionnement	23 710,63		215 654,57	239 365,20
Sous-Total	94 978,21		219 661,10	314 639,31

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5-2 Approbation du compte administratif 2021

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, décide de :

- Voter le compte administratif 2021 du budget annexe comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes.....	312 763,33
Dépenses.....	97 108,76
Résultat d'exercice 2021.....	215 654,57
Solde reporté 2020.....	23 710,63
Résultat de clôture 2021.....	239 365,20

Section d'investissement

Recettes.....	91 127,88
Dépenses.....	87 121,35
Résultat d'exercice 2021.....	4 006,53
Solde antérieur 2020.....	71 267,58
Résultat de clôture 2021.....	75 274,11

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

*Le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote
(article L. 2121-14 CGCT)*

6- Budget annexe *Panneaux photovoltaïques*

Rapporteur : Emmanuel JAMARD (Maire-adjoint aux finances)

6-1 Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion du Trésorier, notamment l'état II-1 et l'état II-2, ne présente aucune discordance avec les résultats figurant au compte administratif du Maire.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le compte de gestion 2021 du Trésorier relatif au budget annexe *Panneaux photovoltaïques*.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 436,00	43 290,00	56 726,00
Titres de recettes émis (b)	6 687,00	17 379,48	24 066,48
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	6 687,00	17 379,48	24 066,48
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 436,00	43 290,00	56 726,00
Mandats émis (f)	6 234,65	10 556,35	16 791,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	6 234,65	10 556,35	16 791,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	452,35	6 823,13	7 275,48
(h - d) Déficit			

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES CONDE				
Investissement	6 748,87		452,35	7 201,22
Fonctionnement	27 189,88		6 823,13	34 013,01
Sous-Total	33 938,75		7 275,48	41 214,23

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6-2 Approbation du compte administratif 2021

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, décide de :

- Voter le compte administratif 2021 du budget annexe comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes.....	17 379,48
Dépenses.....	10 556,35
Résultat d'exercice 2021.....	6 823,13
Solde reporté 2020.....	27 189,88
Résultat de clôture 2021.....	34 013,01

Section d'investissement

Recettes.....	6 687,00
Dépenses.....	6 234,65
Résultat d'exercice 2021.....	452,35
Solde antérieur 2020.....	6 748,87
Résultat de clôture 2021.....	7 201,22

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

*Le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote
(article L. 2121-14 CGCT)*

6-3 Affectation du résultat de fonctionnement 2021 dans le BP 2022

Le Conseil municipal décide de :

- Voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 dans le budget 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021		
Résultat de l'exercice 2021	6 823,13 €	A
Résultat 2020 incorporé	27 189,88 €	B
Résultat à affecter	34 013,01 €	C = A + B
Solde d'investissement 2021	7 201,22 €	D
RAR 2021	- €	E
Besoin de financement en investissement	- €	F = E - D
Affectation du résultat		
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	- €	G = F
- Report en fonctionnement R 002	34 013,01 €	H = C - F

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Débat d'orientations budgétaires 2022 (DOB)

Rapporteur : Emmanuel JAMARD (Maire-adjoint aux finances)

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) :

1) Rappel réglementaire

DOB obligatoire depuis loi ATR du 06/02/1992

Le débat doit intervenir au sein du conseil municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

2) Contexte macro-économique

- Forte croissance économique en France : + 7% (2021), + 4% attendu en 2022.

- Retour de l'inflation : + 7,2% (record aux USA depuis 1982), + 1,6 % (France). Elle risque de s'aggraver en 2022.
- Baisse du chômage : 7,4 % (4^{ème} trimestre 2021). Mais, sérieux problèmes de recrutement pour les entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment.
- Légère baisse du déficit public qui reste très élevé (7 % du PIB contre 9,4 % en 2020). Le déficit sera moindre en 2022 (5%)
- Creusement de la dette publique : 115% du PIB
- Résultat des mesures massives de soutien à la croissance économique et au maintien de l'emploi

3) Principales mesures relatives au bloc communal

Très peu de changements annoncés dans la Loi de Finances 2022 :

- hausse des dotations de soutien à l'investissement
- hausse de la péréquation verticale
- réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations

4) Situation financière de la commune : rétrospective 2010-2020

- Poursuite de la baisse des charges courantes (notamment des dépenses RH)
- Baisse conjoncturelle des recettes de fonctionnement (liée à la crise sanitaire)
- Des investissements en légère baisse mais encore très soutenus
- Une commune faiblement endettée
- Un autofinancement (CAF) qui reste confortable

5) Analyse financière prospective jusqu'en 2026

PPI 2021-2026

▪ Opérations récurrentes	:	2 565 789 €
▪ Opérations ponctuelles structurantes	:	<u>9 177 779 €</u>
		11 743 568 €

Propositions d'emprunt sur la période :

- 800 000 € en 2022 afin de profiter des taux encore avantageux avant qu'ils ne remontent
- 400 000 € en 2024 pour garantir le fonds de roulement au-dessus de 500 000 €
- 1 000 000 € en 2025 pour arriver à 425 000 € en FDR à la fin du cycle en 2026

Résultats de la prospective à la fin du cycle en 2026 :

- Encours de la dette : 2 988 K€
- Dette/CAF (en 2026) : 4,24 années
- Dette/population : 713 €
- Fonds de roulement : 425 K€
- CAF nette : 91 €/habitant

Le Conseil municipal décide de :

- Prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2022 (DOB) dont le rapport est annexé à la présente délibération.

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Actualisation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2021-2026

Rapporteur : Emmanuel JAMARD (Maire-adjoint aux finances)

L'année dernière, la commune s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour toute la durée du mandat (2021-2026).

Le PPI permet à la collectivité locale de planifier ses investissements sur le long terme et d'obtenir une vision prospective et synthétique de ses finances. Le PPI doit être mis à jour tous les ans et prendre en compte les modifications et réalisations au cours de l'exercice.

Pour rappel, le PPI de Condé-sur-Vire s'appuie sur plusieurs **critères** :

- a) Maintien du fonds de roulement au-dessus du seuil de 500 000 €
- b) Aucune augmentation de la fiscalité locale jusqu'en 2026
- c) L'endettement de la commune ne doit pas dépasser les limites suivantes :
 - Capacité de désendettement < 6 années
 - Remboursement du capital de la dette < 50 % de la CAF brute

Des modifications ont ainsi été apportées au PPI :

- **Intégration de 3 nouveaux projets** : rue de St-Jean (500 000 €), rue de la Planquette (200 000 €) et projet St-Martin (720 000 €)
- **Décalage dans le temps de plusieurs opérations** : rénovation du cinéma (2023-2024), rénovation énergétique des écoles (2025-2026), travaux rue du Focq (2022-2023)

Déoulant de ce nouveau PPI, l'étude prospective confirme une situation financière saine de la commune, à la fin de la période en 2026, conforme à la moyenne nationale :

Condé-sur-Vire	2026	Moyenne nationale
Encours de dette	2 989 K€	
Dette / population	713 €/hab.	728 €/hab.
Capacité de désendettement (dette/CAF)	4,24 ans	3,82 ans
Remboursement capital dette/CAF	45,92 %	
Fonds de roulement (FDR)	425 K€	
Taux d'épargne brut (CAF/recettes réelles de fonctionnement)	19,02 %	14,1 %

L'exposé de ce point appelle le commentaire :

- M. Alain LENESLEY rappelle son observation qu'il a déjà faite en commission *Finances* sur le montant qu'il considère excessif de la rénovation de la toiture de Condé Espace (190 000 €). Les travaux nécessaires ne seront pas aussi élevés selon lui. Il est répondu qu'un rendez-vous sera bientôt programmé avec l'architecte et l'entreprise qui a réalisé à l'origine les travaux de couverture.
- M. Alain EUDES revient sur la 1^{ère} ligne du PPI sur le volet voirie. Il donne une explication à la forte baisse en 2024 et 2025 où il est prévu seulement 50 000 €/an.

Cette réduction a été décidée pour compenser le coût des travaux de réaménagement de la rue de St-Jean.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver l'actualisation du programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2021-2026.**

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- DETR 2022 - dossiers de subvention

Rapporteur : Alain EUDES (Maire-adjoint à l'urbanisme et aux travaux)

La commune propose de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 4 opérations d'investissement en 2022 dont une faisant l'objet d'une demande de renouvellement :

- Réaménagement de la rue de la Planquette
- Rénovation de l'éclairage public
- Création d'une aire de camping-car et de sanitaires publics aux Jardins de la Gare
- Rénovation et agrandissement des vestiaires/sanitaires des services techniques (*dossier de renouvellement*)

1) Réaménagement de la rue de la Planquette

Le lotissement de la Pommeraie, réalisé entre 2017 et 2021, comptant 63 habitations individuelles, a été aménagé au nord du bourg, près du stade de foot Henri Binet. Dès 2015, les études de conception et la concertation avec la population autour de ce nouveau quartier ont révélé la nécessité d'intervenir sur la rue de la Planquette qui en constitue l'un des débouchés. Le trafic de véhicules ainsi que le flux de piétons, notamment vers les écoles, qui en découlent, conduisent à engager des travaux de sécurisation de cette voie étroite et sinueuse, désormais très empruntée.

Au moment de l'aménagement du lotissement, un plateau surélevé a bien été créé pour garantir la sécurité de la sortie du lotissement. Puis, à l'occasion des travaux d'effacement de réseaux sur la route de St-Jean (RD 286) voisine, un pan coupé a été réalisé à l'extrémité de la voie pour renforcer la visibilité au carrefour.

Mais, ces aménagements de sécurité restant insuffisants, il s'agit de repenser globalement la sécurité de la route et d'en profiter pour intégrer les critères de la mobilité douce.

Programme de travaux :

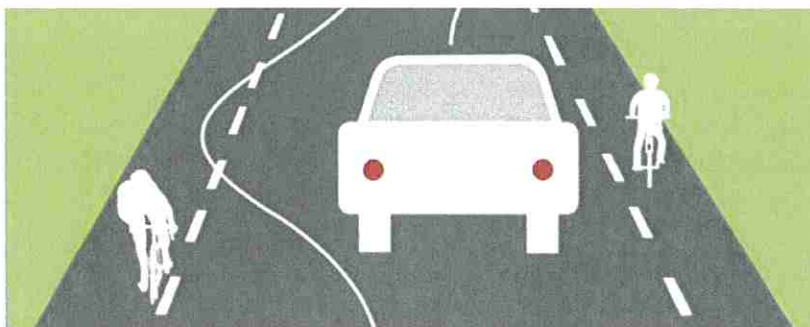
Le parti pris, qui a été adopté, est de mettre en place un « chaussidou », chaussée à voie centrale banalisée. Un chaussidou partage la voie en trois espaces distincts :

- Une voie centrale sans marquage au centre pour les voitures, camions et motos

- Deux voies latérales pour la circulation des deux-roues.

Concrètement, les vélos circulent à droite de la route, derrière la ligne discontinue. Les scooters et cyclomoteurs peuvent rouler comme les cyclistes, à droite de la route. À moto et en voiture, c'est différent. Les règles de circulation changent selon le cas de figure :

1. Il n'y a aucun véhicule face à moi et la route est dégagée, je circule sur la partie centrale ;
2. Un autre véhicule arrive en face, je vérifie qu'il n'y a personne sur la voie latérale et je me déporte sur celle-ci pour croiser le véhicule. Je peux ensuite me repositionner au centre ;
3. Je croise un véhicule mais un vélo roule sur ma droite dans la voie latérale. Je me déporte sur la droite, derrière le cycliste, tout en veillant à conserver les distances de sécurité suffisantes. Une fois que la voiture opposée est passée, je peux dépasser le cycliste en toute sécurité.



Les travaux comprendront :

- Les terrassements
- Les ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux pluviales
- Les tranchées pour l'éclairage public
- Les voiries
- Les espaces verts

En outre, la rue n'étant pas équipée d'éclairage public, le projet intégrera la pose de candélabres à lanternes LED et téléconnectés pour une gestion à distance et optimale en termes de consommations.

Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Sécuriser les déplacements doux
- Apaiser la circulation sur cet axe de plus en plus fréquenté
- Favoriser le partage de la route
- Sécuriser la circulation des piétons

Calendrier prévisionnel : 2^{ème} trimestre 2022

Coût prévisionnel : 194 668 € HT

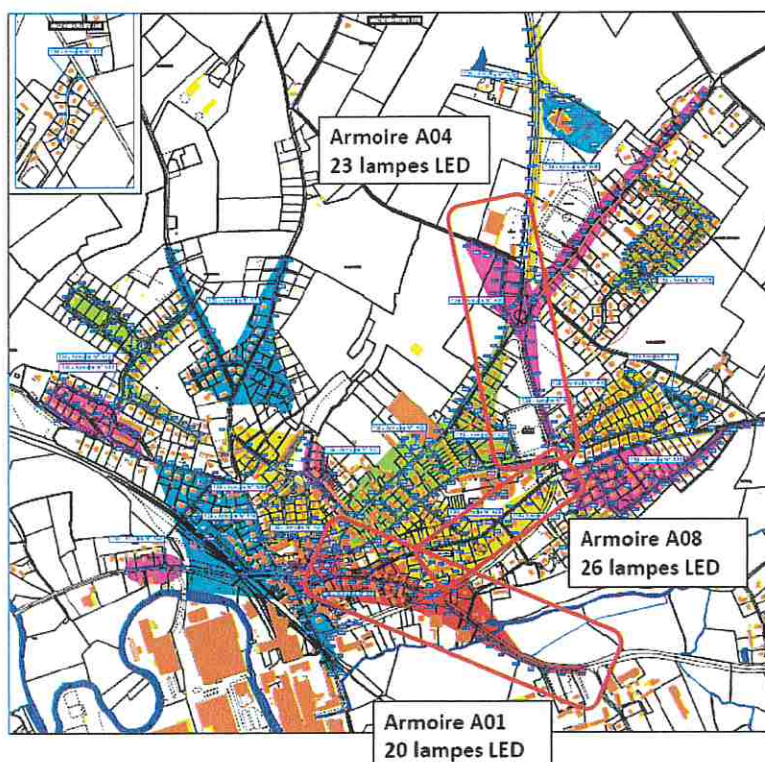
2) Rénovation de l'éclairage public

Après 3 opérations de rénovation en 2017 (86 points lumineux), en 2019 (75 points) puis en 2021 (49), la commune relance un nouveau programme de remplacement des « ballons fluo » (lampes à mercure interdites à la mise sur le marché depuis 2015) ainsi que les éclairages vétustes de type lampe à « soudure haute pression » (SHP) de fortes puissances, représentant 69 points lumineux localisés dans le centre-bourg et en périphérie de Condé-sur-Vire.

Prévue pour 2022, les travaux prévoient le remplacement de ces sources lumineuses par des systèmes d'éclairage utilisant la **technologie LED** équipés de système de **commande à distance** permettant l'obtention de luminaires connectés. Cette prise en main à distance permet d'anticiper les besoins de la ville de demain en équipant la commune d'un réseau électrique intelligent (« smart grid »).

Particulièrement adaptée à une utilisation sur des longues plages horaires, le système LED est désormais décliné dans des modèles adaptés aux différents besoins : éclairage routier, éclairage urbain, éclairage de confort etc. Il est attendu une économie de l'ordre de **30% des consommations à l'échelle du parc rénové, soit une économie nette de 12% sur la facture d'énergie globale** à l'issue des travaux.

Outre l'objectif de performance énergétique et de gestion connectée à distance, le projet contribuera à **limiter la pollution visuelle**. En effet, durant la période estivale (de mi-juin à mi-septembre), l'éclairage restera éteint la nuit à l'exception de créneaux horaires qui seront définis en concertation avec l'usine d'Elvir (1^{er} employeur de la ville) pour sécuriser le cheminement à pied des salariés travaillant en 3 x 8.



Programme de travaux :

Le programme de travaux prévoit une rénovation de 69 lanternes équipées de tubes fluo et de source sodium haute densité :

- Armoire AA01 : 20 points lumineux
- Armoire A04 : 23 points lumineux
- Armoire A08 : 26 points lumineux

Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Doter la commune d'un parc d'éclairage plus économe et plus sobre d'un point de vue environnemental
- Réduire la pollution visuelle par la réduction du halo lumineux que permet la technologie LED
- Permettre une gestion des candélabres à distance
- Favoriser la biodiversité animale

Calendrier prévisionnel : 2^{ème} trimestre 2022

Coût prévisionnel : 52 770 € HT

3) Création d'une aire de camping-car et de sanitaires publics aux Jardins de la Gare

Entre 2019 et 2021, la commune a engagé d'importants travaux de requalification d'un site ferroviaire désaffecté en vue de la création d'un espace naturel de détente et de loisirs, appelé « Les Jardins de la Gare ». Depuis son inauguration en 2021, le site est devenu un pôle d'attractivité à proximité immédiate du centre-bourg, comprenant une aire de jeux pour enfants, un terrain de bicross, des agrès de fitness, un boulodrome, des tables de pique-nique et le bâtiment de l'ancienne gare transformé en point d'accueil du vélorail et du pôle ados de l'association BVE. Afin de créer un écrin de verdure à ce site multi-activités, un espace de renaturation a été aménagé juste à côté, et accueille à la belle saison de l'éco-pâturage (moutons, chèvres).

Fort du succès de cette opération auprès de la population et des touristes, la commune souhaite renforcer l'offre de services. Une aire de camping-car verra donc le jour sur le site, accessible directement depuis la RD 53 (Condé-sur-Vire vers St-Romphaire). Elle sera complétée par l'installation de toilettes publiques PMR qui manquent actuellement.

Programme de travaux :

Couplé aux travaux de finition de la 2^{ème} partie du site des Jardins de la Gare, le programme comprendra :

- L'aménagement d'une aire de camping-car de 4 places, répondant aux normes CE et aux besoins des usagers : borne fixe en inox équipée de 4 prises électriques, de 2

robinets d'eau potable et d'un système de paiement électronique, aire de lavage, travaux de raccordement eau potable, télécommunications, assainissement et électricité.

- Une cellule sanitaire automatique 7 m² comprenant un WC répondant aux normes PMR, un mur de 2 urinoirs inox et un local technique permettant la maintenance et l'approvisionnement du distributeur de papier.

Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Répondre à la demande croissante d'aire de camping-car. Actuellement, la commune ne possède qu'une aire privée sur le parking d'un supermarché.
- Favoriser un tourisme vert et bon marché, favorisant la découverte du local (produits régionaux).
- Renforcer l'attractivité touristique de la commune idéalement située au cœur du bocage normand (site remarquable des Roches de Ham, site patrimonial de la Chapelle-sur-Vire, chemin de halage des Bords de Vire...)
- Offrir un lieu d'aisance ouvert 24h/24 et maintenu propre en permanence. Les seules toilettes qui existent sur site ne sont accessibles que les jours d'ouverture du vélorail ou du pôle ados.

Calendrier prévisionnel : 2^{ème} trimestre 2022

Coût prévisionnel : 60 350 € HT

4) Rénovation et agrandissement des vestiaires/sanitaires des services techniques

Les ateliers municipaux ont fait l'objet en 2019 de travaux d'agrandissement en ce qui concerne la partie stockage (véhicules et matériels), opération subventionnée par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Aujourd'hui, le projet de la commune, comme elle s'y était engagée, vise à restaurer et agrandir la partie vestiaires/sanitaires/bureau pour le confort et le bien-être des agents techniques.

Les locaux sociaux actuels sont peu fonctionnels et sous-dimensionnés :

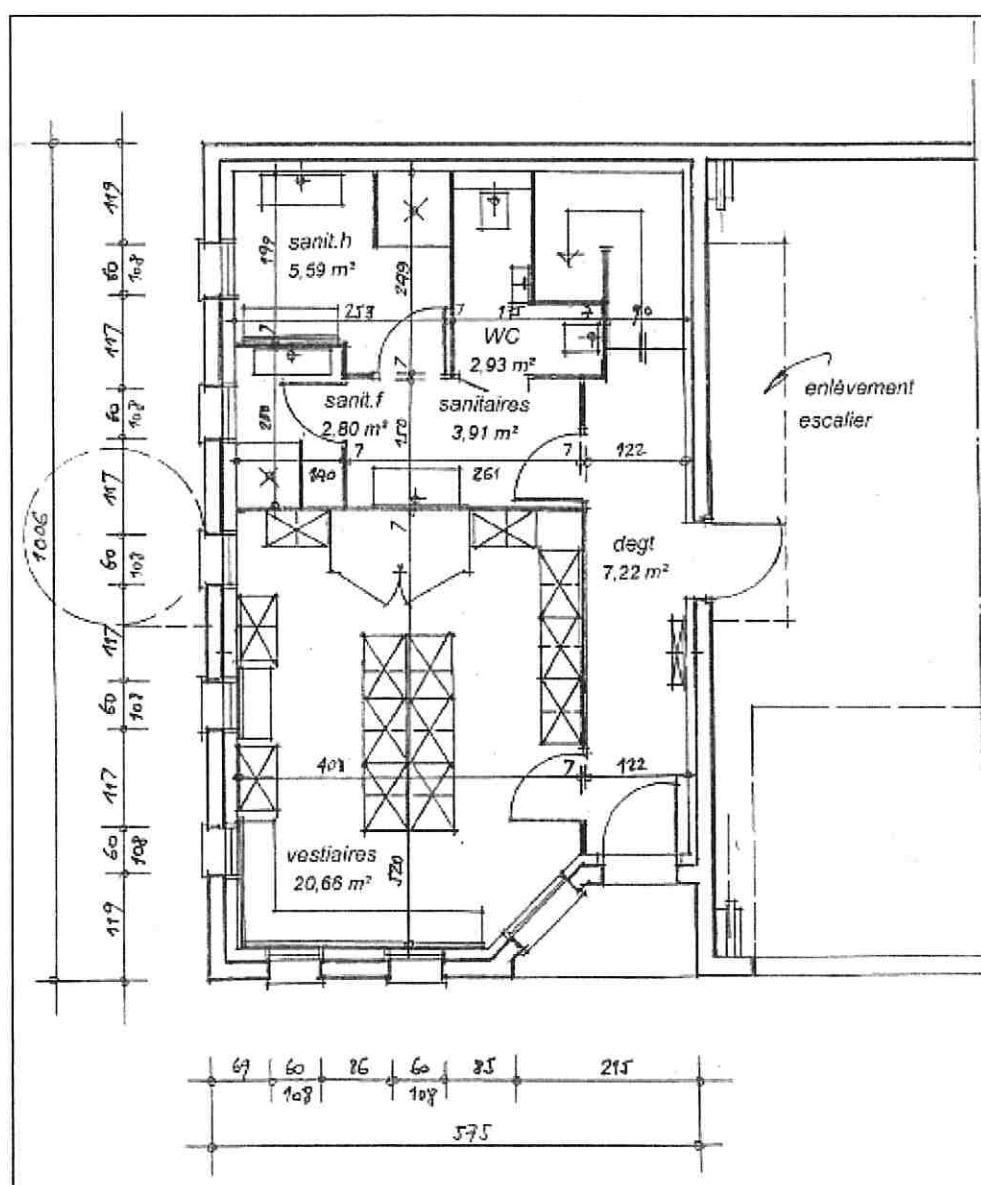
- Le local vestiaires mesure 13 m² alors qu'il est censé accueillir 13 agents (yc les intérimaires).
- La douche n'est plus utilisable en l'état car trop exiguë et mal configurée. Elle sert aujourd'hui de pièce de stockage.
- Le bureau du responsable des services techniques, d'à peine 9 m², est surchargé de rangements, compliquant l'accueil des commerciaux et des agents pour les entretiens individuels.
- Il n'existe pas à proprement parler de salle de réunion. La cuisine, minuscule, en fait office actuellement.
- Aucun vestiaire femmes n'existe, ce qui freine à l'heure actuelle le recrutement d'agents féminins aux services techniques.

L'ensemble des locaux souffrent par ailleurs d'un état de vétusté avancé. L'agencement intérieur remonte en effet à la construction du bâtiment dans les années 60.

Le projet prévoit la création sur 2 niveaux :

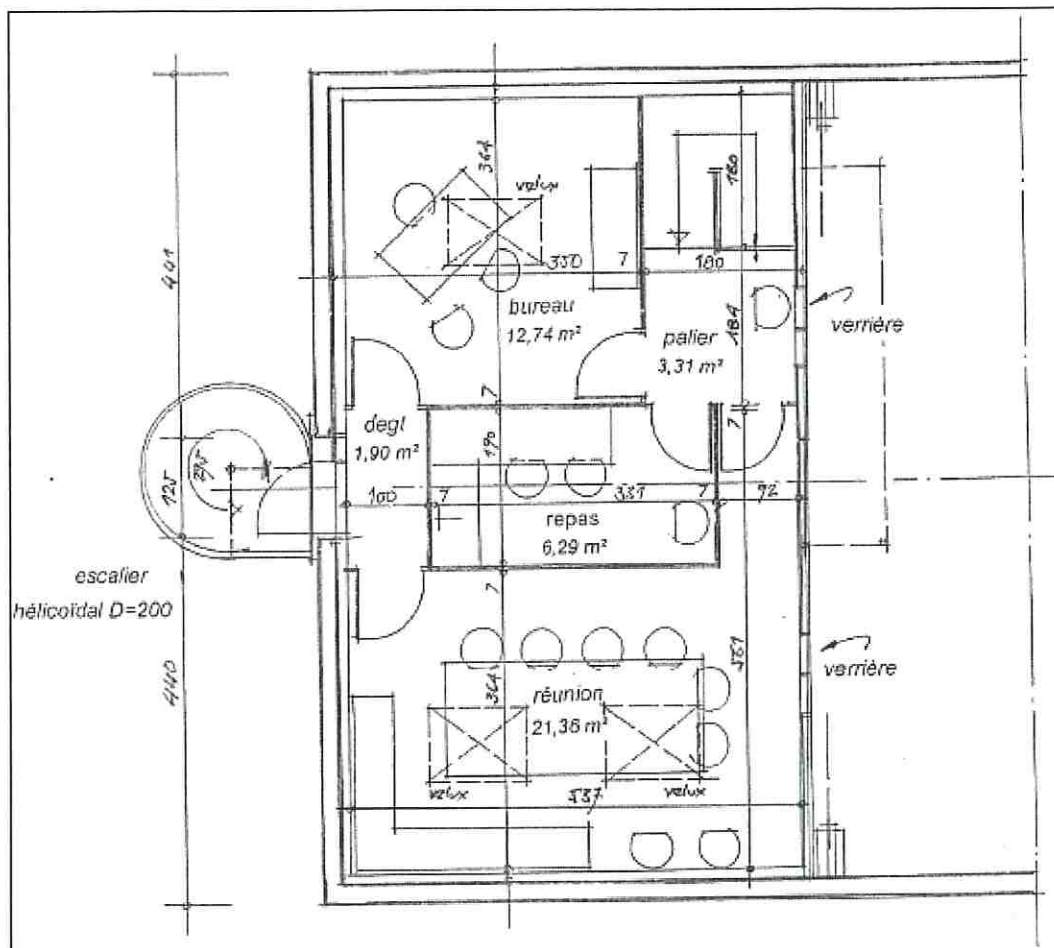
▪ **Rdc :**

- vestiaires (20,66 m²)
- sanitaires hommes (5,59 m²)
- sanitaires femmes (2,80 m²)
- sanitaire communs (3,91 m²)
- WC (2,93 m²)
- dégagement (7,22 m²)



▪ **1^{er} étage :**

- salle de réunion (21,36 m²)
- coin repas (6,29 m²)
- bureau du responsable des services techniques (12,74 m²)
- palier (3,31 m²)
- dégagement (1,90 m²)



Calendrier prévisionnel de l'opération :

- commencement d'exécution : mai 2022
- réception des travaux : novembre 2022

Coût total de l'opération : 85 600 € HT

Le Conseil municipal décide de :

- Adopter le programme de réaménagement de la rue de la Planquette au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux de voirie	154 265 €	79%	Etat (DETR)	38 934 €	20%
Eclairage public	21 133 €	11%	Autofinancement commune	133 278 €	68%
Maîtrise d'œuvre	10 500 €	5%			
Etudes et frais divers (5%)	8 770 €	5%			
TOTAL	194 668 €		TOTAL	194 668 €	

- Adopter le programme de rénovation de l'éclairage public au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux d'éclairage public	52 770 €	100%	Etat (DETR)	10 554 €	30%
			Autofinancement commune	42 216 €	80%
TOTAL	52 770 €		TOTAL	52 770 €	

- Adopter le programme de création d'une aire de camping-car et de sanitaires publics aux Jardins de la Gare au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Aire de camping-car	32 860 €	54%	Etat (DETR)	12 070 €	20%
Sanitaires publics	27 490 €	46%	Autofinancement commune	48 280 €	80%
TOTAL	60 350 €		TOTAL	60 350 €	

- Adopter le programme de rénovation et agrandissement des vestiaires/sanitaires des services techniques au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux (honoraires d'études inclus)	65 600 €	77%	Etat (DETR)	34 240 €	40%
Mobilier (casiers, tables, chaises...)	15 000 €	18%	Autofinancement commune	51 360 €	60%
Location bungalow	5 000 €	6%			
TOTAL	85 600 €		TOTAL	85 600 €	

- Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2022, pour les opérations considérées.

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

10- Réaménagement de la rue de la Planquette - approbation du marché de travaux

Rapporteur : Alain EUDES (Maire-adjoint à l'urbanisme et aux travaux)

1) Besoins à satisfaire

La consultation avait pour objet la réhabilitation de la rue de la Planquette. Le programme technique comprend :

- Les terrassements
- Les ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux pluviales
- Les tranchées pour l'éclairage public

- Les voiries
- Les espaces verts

La consultation ne faisait l'objet d'aucun allotissement.

2) Mode de passation du marché

Procédure choisie : procédure adaptée (article L. 2123-1 Code de la commande publique)

Critères de jugement des offres :

1. Prix (60 %)
2. Valeur technique (40 %)

Publicité légale :

- La Manche Libre (50) : avis envoyé le 07/02/2022 et paru le 12/02/2022
- Profil acheteur : www.e-marchespublics.com

Date limite de réception des offres : 07/03/2022 à 12h00

Nombre de plis déposés : 3

Estimation des travaux : 127 532 € HT

Commission d'appel d'offres (attribution des lots) : 15/03/2022

Choix des offres retenues : TP BOUTTE pour 108 887 € HT - 15 % par rapport à l'estimation

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le marché de travaux avec l'entreprise attributaire d'un montant total de 108 887 € HT ;**
- **Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.**

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

11- Foncier - cession d'un chemin désaffecté cadastré YA 78 (Pont de la Roque) à Sébastien LOUISE

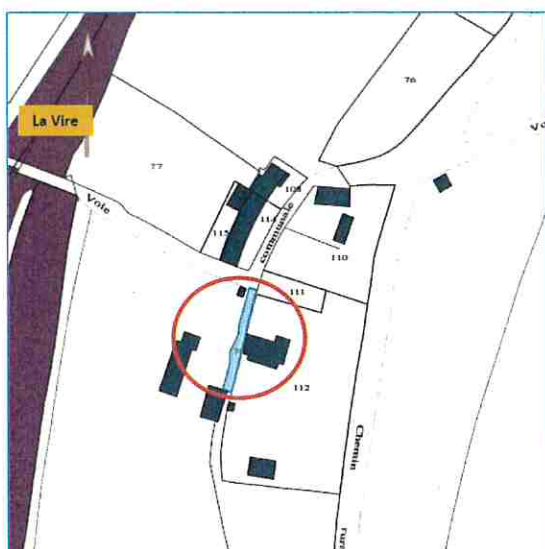
Rapporteur : M. le Maire

Depuis quelques années, la commune recense les anciens chemins ruraux désaffectés qui ne présentent plus aucun intérêt public et dont il convient de se séparer afin d'économiser les frais d'entretien de ces espaces. Il est proposé aux propriétaires riverains de les acquérir dès l'instant qu'ils en sont les seuls utilisateurs.

La règle que s'est dotée la commune est la suivante :

- Prix : 1 € symbolique
- Frais de notaire (environ 300 €) à la charge de l'acquéreur
- Frais de géomètre éventuels (environ 1 200 €) pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par l'acquéreur

Au village de l'Angle à Condé-sur-Vire, à proximité de la Vire près du Pont de la Roque, un ancien chemin désaffecté (il n'est plus considéré juridiquement comme un chemin rural), cadastré YA 78 (130 m²), fait aujourd'hui partie intégrante de la propriété de M. Sébastien LOUISE. La commune souhaite lui céder pour régulariser la situation sur le plan juridique.



Vu l'avis de France Domaine en date du 25/02/2022 qui a estimé le chemin à 130 € ;

Le Conseil municipal décide de :

- Céder, à l'euro symbolique, l'ancien chemin situé dans le village de l'Angle près du Pont de la Roque, cadastré YA 78, d'une surface de 130 m² à M. Sébastien LOUISE, demeurant 15 Village L'Angle à Condé-sur-Vire (50890) ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession amiable.

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

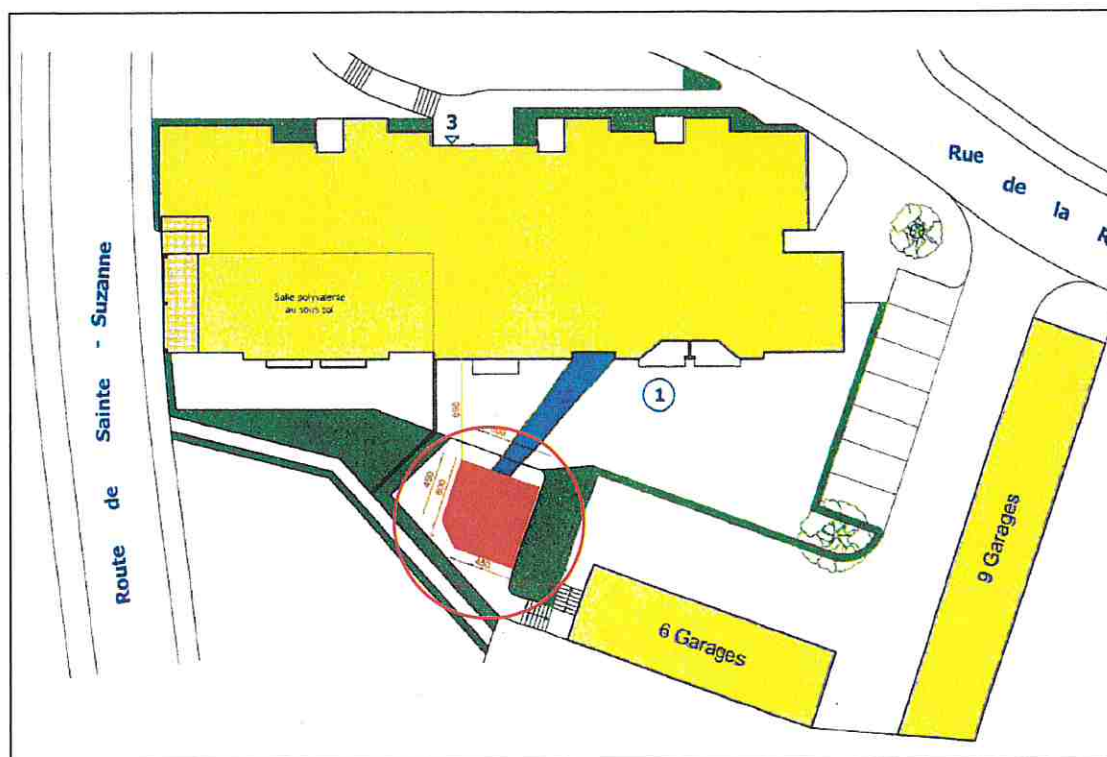
12- Foncier - cession d'une portion de la parcelle AB 572 (3 rue de la République) à Manche Habitat

Rapporteur : M. le Maire

Manche Habitat s'apprête à lancer des travaux d'installation d'une pompe à chaleur (PAC) collective destinée à chauffer l'immeuble d'habitations situé 3 rue de la République à Condé-sur-Vire.

Le bailleur social aurait besoin d'une emprise foncière d'environ 35 m² à détacher de la parcelle AB n°572. Il sollicite l'acquisition de l'emprise nécessaire ainsi que la constitution d'une servitude de passage pour les réseaux de chauffage entre la PAC et le bâtiment.

La salle Lanchantin, située au rez-de-chaussée de l'immeuble, pourra être raccordée au nouveau mode de chauffage.



Vu l'avis de France Domaine en date du 10/08/2021 qui a estimé le chemin à 15 € le m² ;

Le Conseil municipal décide de :

- Céder, au prix de 15 € le m², une portion de terrain d'environ 35 m² (avant passage du géomètre) à détacher de la parcelle cadastrée AB 572, à Manche Habitat domicilié au 5 rue Emile Enault, 50010 Saint-Lô, en vue de permettre l'implantation d'une pompe à chaleur collective ;
- Accepter la constitution, au profit de Manche Habitat, de servitudes de réseaux entre le bâtiment d'habitations et la pompe à chaleur ;
- Dire que l'acte sera rédigé par les services de Manche Habitat ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession amiable.

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

13- Solidarité avec l'Ukraine - bilan des actions et versement d'une aide financière

Rapporteur : M. le Maire

Par solidarité avec l'Ukraine, la commune a mis en place un programme d'actions pour venir en aide à la population :

- Subvention à la Protection civile :
 - Il est proposé de verser une aide **2 000 €**, ce qui représente 0,50 €/hab environ.
 - Le choix de la Protection civile résulte du partenariat que l'AMF a noué depuis plusieurs années avec cette association pour la gestion des calamités et catastrophes naturelles.
- Hébergement :
 - La commune mettra à disposition **1 logement** (T3 de 60 m², au-dessus de La Poste).
 - Le bailleur social Manche Habitat sera également contacté, et la commune se renseignera pour le site de la Chapelle-sur-Vire qui compte de nombreux logements vacants.
 - Par ailleurs, **7 foyers condéens** se proposent d'héberger des réfugiés.
- Collecte des dons :
 - Condé-sur-Vire a mis un local à disposition (salle n°1 dans le hall du cinéma). La commune centralise les dons de Tessy-Bocage, de Ste-Suzanne-sur-Vire et de Moyon.
 - Nature des dons : uniquement du matériel, pas de denrées alimentaires
 - A ce jour : **60 donateurs**
 - Circuit d'acheminement : les matériels sont transférés par les services techniques à l'entreprise VP Transports de Torigny-les-Villes, qui travaille pour la Protection civile.
- Pavoisement des bâtiments communaux aux couleurs de l'Ukraine
 - Mairie, médiathèque, Condé Espace, écoles, Mautelière, anciennes mairies annexes
- Vente de broches en tissu aux couleurs de l'Ukraine (médiathèque)
 - Le réseau des Tricoteuses de la médiathèque se charge de les fabriquer. La matière première a été achetée (18,55 €)
 - Les recettes seront reversées à la Protection civile
- Agent référent : Sophie Julienne (CCAS)
- Réseau de bénévoles :
 - L'idée est d'assurer un accueil et un accompagnement des réfugiés dans les meilleures conditions (transport, scolarisation des enfants, colis alimentaires, démarches administratives...)
 - Des habitants se sont déjà faits connaître en mairie pour proposer leurs services.
 - L'association **Les Gars d'ici et d'ailleurs**, structure humanitaire qui vient en aide aux migrants, sera contactée.

- Communication :
 - ✓ Presse locale Site internet/Facebook/panneau électronique
 - ✓ Affiches et flyers dans les commerces

L'exposé appelle les commentaires suivants :

- Mme Nathalie LECUIR dénonce « un deux poids deux mesures » dans la prise en charge des réfugiés. Elle prend l'exemple des réfugiés biélorusses pour lesquels rien n'avait été fait à l'époque. Elle fait le triste constat que, si les médias n'en parlent pas, les pouvoirs publics ne réagissent pas pour secourir les migrants.
- M. Vivek SINGH propose de mettre en place un fonds de solidarité au niveau communal, mobilisable à tout moment afin de venir en aide aux réfugiés.
- Mme Nathalie LECUIR attire l'attention sur les migrants résidant sur la commune et insiste sur la nécessité d'un accompagnement à long terme, condition sine qua none à leur intégration.
- M. le Maire conclut le débat en affirmant que Condé-sur-Vire, fidèle à sa tradition d'accueil, est l'une des rares communes de la Manche à s'impliquer autant et depuis de longues années dans l'accueil des migrants.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le versement d'une subvention de 2 000 € à la Protection civile dans le cadre de la solidarité avec l'Ukraine.**

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

14- Tour de la Manche 2022 - contre-la-montre le 21/05/2022 à Condé-sur-Vire

Rapporteur : Éric CAUVIN (Maire-adjoint à la communication et à l'évènementiel)

Le Tour de la Manche 2022 passera dans Condé-sur-Vire le **samedi 21 mai 2022** et prendra la forme d'un **contre-la-montre**. Le circuit traversera les 3 communes historiques de Condé, de Mesnil-Raoult et de Troisgots :

- **Départ** : route de Giéville (juste après l'usine Elvir)
- **Arrivée** : place Auguste Grandin

Un tel évènement nécessite une organisation importante :

- ✓ Déviations mises en place, notamment sur la route menant à Mesnil-Raoult et Troisgots.
- ✓ Locaux municipaux mis à disposition (salle n°1, salle n°2, ancien bureau de Sébastien, salle des fêtes...)
- ✓ Neutralisation de la Place Auguste Grandin
- ✓ ...

Le coût de l'épreuve sur Condé-sur-Vire s'élève à **3 800 €**. L'Agglo, du fait de sa compétence *Sport*, a été sollicitée pour soutenir l'épreuve. Aux dernières nouvelles, elle serait prête à donner 2 100 €. La différence (1 700 €) pourrait être prise en charge par la commune.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le versement d'une subvention de 1 700 € au Tour de la Manche 2022 qui organise un contre-la-montre à Condé-sur-Vire le 21/05/2022.**

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

15- Désignation de représentants dans la commission extra-communale du marché hebdomadaire

Rapporteur : M. le Maire

Le marché du mercredi à Condé-sur-Vire est régi par un règlement approuvé le 18/04/2000.

Aux termes des dispositions du règlement, la commission extra-municipale émet un avis sur les litiges et problèmes touchant au fonctionnement et à l'organisation du marché de la commune. Elle donne également un avis sur l'attribution des emplacements.

Cette commission est composée de :

- Maire ou son représentant (maire-adjoint)
- conseillers municipaux (au minimum 2)
- 2 représentants des commerçants ambulants
- 1 représentant de l'union commerciale de la commune (facultatif)

Suite au dernier renouvellement municipal de 2020, il est nécessaire de désigner à nouveau des représentants de la commune. Au mandat précédent, les élus membres de la commission étaient : Pierrette POUSSET, Joël GAUTIER et Liliane DUBOIS.

Le Conseil municipal décide de :

- **Procéder à la désignation de 3 conseillers municipaux pour siéger au sein de la commission extra-municipale du marché hebdomadaire :**
 - **Pierrette POUSSET**
 - **Joël GAUTIER**
 - **Éric CAUVIN**

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

16- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
Décis-2022-01	21/01/2022	Aménagement du Territoire	Travaux de raccordement électrique du lotissement 28 route des Lavandières	3 634,79 €
Décis-2022-02	21/01/2022	Voirie	Plan topographique rue du Focq	3 144,00 €
Décis-2022-03	21/01/2022	Voirie	Plan topographique rue de la Planquette	2 304,00 €
Décis-2022-04	21/01/2022	Commande publique	Achat module Android pour FLUXNET	1 308,00 €
Décis-2022-05	24/01/2022	Commande publique	Achat aspirateurs restaurant scolaire et école élémentaire	1 247,88 €
Décis-2022-06	24/01/2022	Commande publique	Achat produits d'entretien 1er semestre (ORAPI)	5 132,23 €
Décis-2022-07	24/01/2022	Commande publique	Achat produits d'entretien 1er semestre (Purodor)	1 197,36 €
Décis-2022-08	11/03/2022	Voirie	Remise en état d'un chemin piéton menant au lotissement de la Pommeraie	1 236,00 €
Décis-2022-09	11/03/2022	Voirie	Achat boîte aux lettres collective pour le lotissement de la Pommeraie	1 064,34 €
Décis-2022-10	11/03/2022	Enseignement	Pose visiophone à l'école maternelle	6 962,66 €
Décis-2022-11	11/03/2022	Enseignement	Achat 2 panneaux d'affichage pour l'école maternelle	1 633,20 €
Décis-2022-12	11/03/2022	Enseignement	Renouvellement du mobilier d'une classe maternelle	1 675,40 €
Décis-2022-13	11/03/2022	Aménagement du Territoire	Branchement eau potable aire de camping-car au site de la Gare	3 900,00 €

17- Communications de la Municipalité

▪ Alain EUDES :

- **Site de la Gare :** il reste comme finition l'enrobé à faire. Suite à une question, Alain confirme que le dossier des nouveaux jeux pour enfants, prévus dans le prolongement de l'aire de pique-nique, est bien engagé. Ils seront livrés pour cet été.
- **Voie douce :** il reste à couler le sable ciment, revêtement identique au chemin de halage, puis à poser les clôtures.
- **Parking de l'ancienne distillerie :** il reste à mettre en œuvre une couche de GNT de 10 cm sur l'ensemble de la surface.
- **Passerelle :** il y a quelques petits soucis avec la main courante (différences de niveau constatées).
- **Bourg de Troisgots :** tous les enrobés seront faits en même temps.
- **Lotissement de la Pommeraie :** travaux de finition de la tranche 2 terminés. Les plantations restent encore à faire.
- **Effacement de réseaux RD 53 (direction de St-Romphaire) :** dossier enclenché !

▪ Nathalie LECLER :

- **Fini les masques aux écoles !**
- **Départ en retraite de Brigitte GUILLET (32 ans de carrière) :** remplacée par Jennifer BERTIN.
- **Portes ouvertes aux écoles (samedi 30 avril) :** appel à candidatures auprès des élus pour encadrer cette journée.

▪ Sylvie GAUTIER :

- **Villes en scènes :** participation à la séance de présentation des spectacles proposés pour la saison 2022-2023.

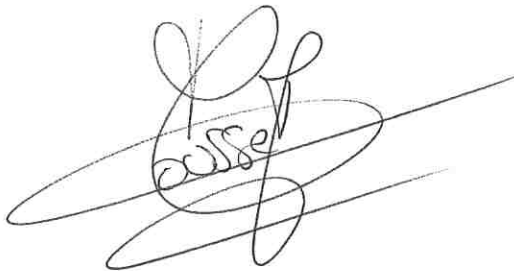
- Répétition publique du spectacle « Dans les pas de Beckett » (théâtre du Préau) : Mardi 22/03 à Condé (20h30)
 - Salon des Arts (26 et 27/03/2022) : Sylvie laisse la parole à Mme Catherine COQUELOT qui a suivi toute la préparation de ce rendez-vous annuel. 30 artistes seront présents (peintres, photographes, sculpteurs) dont un peintre hongrois qui vient spécialement de Budapest. Vernissage le samedi 26 à 11h et remise des prix le dimanche 27 après-midi. Entrée gratuite.
- **Éric CAUVIN :**
- Cérémonie des maisons illuminées (vendredi 01/04 à 18h30 - salle du conseil)
 - Cérémonie du 8 mai (dimanche à 11h) : le même jour que le vide-grenier et une animation des vieilles normandes. Le centre-bourg promet d'être en effervescence.
 - Cérémonie des nouveaux bébés (vendredi 03/06 à 18h30 - salle du conseil)

18- Questions diverses

1) Prochain conseil municipal du 31/03/2022 : à 20h !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

La secrétaire de séance,
Pierrette POUSSET



Le Maire,
Laurent PIEN



